



AUDIENCE DE DÉTERMINATION DE LA PEINE POUR MICHAEL CORREA PRÉVUE

La Cour fédérale américaine de Denver au Colorado, USA, tiendra une audience de détermination de la peine à l'encontre de l'ancien Jungler, [Michael Sang Correa](#), le 22 août 2025.

Le 15 avril 2025, après un procès de cinq jours devant un tribunal fédéral américain, un jury de Denver [a déclaré Michael Sang Correa coupable](#) de cinq chefs d'accusation de torture et d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre des actes de torture. M. Correa était membre des *Junglers*, un escadron de la mort notoire en Gambie.

La juge Christine M. Arguello, qui a présidé le procès, a fixé la date du prononcé de la peine de M. Correa au 22 août 2025. M. Correa risque jusqu'à 120 ans de prison.

Au cours du procès, [des victimes et des témoins](#) qui s'étaient rendu·e·s au Colorado depuis la Gambie ont témoigné qu'en 2006, M. Correa et d'autres membres des *Junglers* avaient brutalement torturé des personnes soupçonnées d'avoir participé à une tentative de coup d'État contre l'ancien président Yahya Jammeh. Fatou Baldeh, fondatrice et PDG de [Women in Liberation and Leadership](#) (WILL), a assisté au procès. « *C'était très émouvant d'être assise en face de M. Correa et de voir les preuves présentées par l'accusation* », a-t-elle déclaré. « *Les victimes ont eu l'occasion de se retrouver face à leur agresseur, et on pouvait voir qu'elles avaient retrouvé leur pouvoir.* » Zainab Lowe, éminente défenseuse des droits des victimes en Gambie, était également présente à Denver pour le procès. « *Le verdict unanime du jury a été ressenti jusqu'en Gambie* », a-t-elle déclaré. « *Il a envoyé un message fort, à savoir que la Gambie doit continuer à œuvrer pour que tous les Junglers soient traduits devant des tribunaux et que les autres victimes de violations des droits humains obtiennent justice.* »

Lors de l'audience de détermination de la peine, le ministère public et la défense présenteront leurs arguments en faveur des peines qu'ils estiment devoir être prononcées. Certaines des victimes de M. Correa auront la possibilité de présenter des déclarations décrivant l'impact de ses crimes sur leur vie. Le gouvernement américain recommande à la juge Arguello d'imposer la peine maximale de 120 ans de prison.

« *La condamnation de M. Correa, associée à une peine sévère, enverra un message fort aux autres Junglers et autres auteurs de violations des droits humains qui vivent actuellement dans l'impunité, leur indiquant qu'ils devront eux aussi répondre de leurs actes devant la justice* », a déclaré Ayesha Jammeh, du [Centre gambien pour les victimes de violations des droits humains](#) et du [Victim's Podcast](#). « *La condamnation de M. Correa rappelle également au gouvernement gambien qu'il y a encore des Junglers qui vivent librement à Banjul et qui doivent être traduits en justice* », a déclaré Muhammed Sandeng, de la [Solo Sandeng Foundation](#). « *Notre gouvernement doit tenir sa promesse de créer un tribunal hybride pour poursuivre les auteurs des crimes commis sous le régime Jammeh qui n'ont pas encore été jugés.* »

Après le prononcé de la peine, M. Correa peut faire appel du verdict du jury pour des motifs limités. Pour plus d'informations sur le droit d'appel de M. Correa, veuillez consulter notre [foire aux questions](#).

À propos de l'Alliance gambienne des organisations de victimes (AVLO)

L'alliance des organisations de victimes (AVLO) est une coalition d'organisations de la société civile gambienne qui défend et représente les intérêts des victimes de violations des droits humains en Gambie.

À propos du Centre pour la justice et la responsabilité (CJA)

Le [Center for Justice and Accountability](#) (CJA) est une organisation internationale de défense des droits humains basée aux États-Unis, qui se consacre à travailler avec les communautés touchées par la torture, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains pour rechercher la vérité, la justice et réparation en utilisant des stratégies innovantes en matière de contentieux et de justice transitionnelle.

À propos de TRIAL International

[TRIAL International](#) est une ONG internationale luttant contre l'impunité des crimes internationaux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, la torture, les disparitions forcées et les violences sexuelles liées aux conflits. Fondée en 2002, elle a des bureaux en Suisse, en Bosnie-Herzégovine et en République démocratique du Congo (RDC).

Plus d'informations

Lisez nos réponses aux [questions fréquemment posées ici](#).

Ou veuillez **contacter**:

- Anja Härtwig, TRIAL International, à Genève (français, anglais, allemand):
media@trialinternational.org, +41 22 519 03 96
- Ela Matthews, The Center for Justice and Accountability, à Londres (anglais):
ematthews@cja.org, +44 786 272 89 39
- Sirra Ndow, Alliance of Victim-Led Organisations, à Banjul (anglais):
avlogambia@gmail.com, +220 373 77 66